

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er juillet 2011

5000 physiothérapeutes dans une situation non contractuelle

Sursee. Aucun accord n'a pu être trouvé entre l'Association suisse de physiothérapie physioswiss et Tarifsuisse SA concernant le tarif des prestations de physiothérapie. Le passage à une situation non contractuelle est donc effectif dès le 1er juillet 2011 pour env. 5000 physiothérapeutes. Pour les patients, cela signifie qu'ils recevront désormais les factures de physiothérapie.

Le tarif des prestations de physiothérapie n'a pas changé depuis 13 ans ; ni le renchérissement, ni l'augmentation des salaires des physiothérapeutes n'ont été pris en compte. Conformément à une collecte de données représentative pour les physiothérapeutes, de nombreux physiothérapeutes ont de grandes difficultés à poursuivre leur activité. Malgré les négociations intensives menées depuis un an et demi et des faits clairement établis, Tarifsuisse SA a refusé catégoriquement l'adaptation des tarifs revendiquée par physioswiss. En conséquence de l'absence d'accord, le passage à une situation non contractuelle est effectif dès le 1er juillet 2011.

Qu'est-ce que cela signifie pour les patients? Les prestations de physiothérapie restent prises en charge par l'assurance de base et elles sont toujours remboursées par les caisses-maladie à condition d'être prescrites par un médecin. Conformément à la législation, le *tiers garant* entre en vigueur. Ce qui est nouveau est que les patients recevront désormais directement les factures des prestations dont ils ont bénéficié. Ce système est prévu par la LAMal et est utilisé par la plupart des médecins.

Informations trompeuses de tarifsuisse

La „nouvelle convention tarifaire nationale“ communiquée par tarifsuisse SA est trompeuse. Ce règlement tarifaire a été signé par une association comptant environ 200 membres, provenant majoritairement du canton de Vaud, ainsi que par une douzaine d'autres physiothérapeutes. L'association Suisse de physiothérapie, qui réunit plus de 8000 membres, n'a pas finalisé un nouveau contrat avec tarifsuisse. physioswiss s'oppose une fois de plus à ce contrat et a demandé au Conseil fédéral de ne l'approuver en aucun cas car il ne représente en aucune manière les professionnels de la physiothérapie.

L'association suisse de physiothérapie désapprouve la procédure agressive suivie par tarifsuisse SA qui veut imposer, dans son dos, un contrat cantonal comme solution nationale, et qui cherche à mettre des professionnels de la santé les uns contre les autres.

Cette situation non contractuelle entraîne effectivement des modifications administratives considérables pour les physiothérapeutes. Avec des revenus inchangés, les physiothérapeutes n'ont pas le choix: depuis 13 ans, ils ont une rémunération moyenne de CHF 89.- par heure de traitement. Et cette somme doit servir à couvrir l'ensemble de leurs frais, y compris administratifs. En même temps, les frais de logement, les charges salariales et les frais d'exploitation n'ont cessé d'augmenter. Une baisse du revenu réel des physiothérapeutes d'environ 20% est due à cette mésentente. Les tarifs doivent par conséquent être impérativement adaptés afin qu'à l'avenir la population suisse ait l'assurance de bénéficier de prestations de physiothérapie.

Pour garantir au mieux ce dernier point, physioswiss a soumis à tarifsuisse une offre en début de semaine proposant, pour une durée de trois ans, une valeur de point augmentée seulement de 10%, pour laisser encore du temps aux négociations de trouver une structure tarifaire innovante pour répondre aux résultats attendus par un système de santé moderne. physioswiss fait la moitié du chemin le séparant de tarifsuisse et attend, de ce dernier, le même état d'esprit orienté vers une solution acceptable.

Grâce à un réseau permettant à toute la population Suisse d'avoir un cabinet de physiothérapie proche de lui ou de bénéficier de traitements à domicile, les physiothérapeutes soutiennent les patients à leur sortie de l'hôpital en facilitant leur réintégration dans le quotidien et la vie professionnelle. Ils contribuent de manière considérable à réduire le volume et le coût des soins requis par les malades chroniques en leur permettant d'acquérir davantage d'autonomie. Afin que les physiothérapeutes puissent continuer à garantir des prestations efficaces et de haute qualité à la population suisse, physioswiss demande aux autorités compétentes d'assumer leurs responsabilités à l'égard des patients en transformant une situation insatisfaisante en une bonne solution.

Contact: Kristina Ruff, cheffe du domaine communication, 041 926 69 05 / kristina.ruff@physioswiss.ch

Nombre de signes: 4518 (espaces inclus)

Pour plus d'informations: consulter www.physioswiss.ch

La physiothérapie est une discipline indépendante dans le domaine de la thérapie qui, tout comme la médecine et les soins, est l'un des trois piliers de la médecine traditionnelle. Elle vise le rétablissement des fonctions corporelles atteintes et l'élimination des douleurs et elle est utilisée dans la thérapie, la rééducation, la prévention, la promotion de la santé ainsi que dans les soins palliatifs. physioswiss, l'Association suisse de physiothérapie, représente les intérêts de plus de 8000 physiothérapeutes indépendants et salariés exerçant dans toute la Suisse.